



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le jeudi 23 avril 2009 à 11 h 45
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, Maire
M. Claude Dauphin, Président du comité exécutif
M. Sammy Forcillo, Vice-président du comité exécutif
M. André Lavallée, Vice-président du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
M. Alan DeSousa, Membre du comité exécutif
Mme Helen Fotopulos, Membre du comité exécutif
M. Cosmo Maciocia, Membre du comité exécutif
M. Luis Miranda, Membre du comité exécutif
Mme Catherine Sévigny, Membre du comité exécutif
M. Marcel Tremblay, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Michael Applebaum, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Robert Cassius de Linval, Directeur principal - Service des affaires corporatives
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Cette séance extraordinaire du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE09 0634

Il est

RÉSOLU :

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 23 avril 2009.

Adopté à l'unanimité.

10.01

CE09 0635

Il est

RÉSOLU :

1. d'adopter la version révisée du Guide de conduite à l'égard des valeurs de l'organisation destiné aux employés de la Ville de Montréal et fixer sa date d'entrée en vigueur au 15 juin 2009;
2. de mandater le Services des communications et des relations avec les citoyens afin d'appuyer le Service du capital humain dans ses efforts de diffusion du Guide de conduite des employés;

de recommander au conseil municipal :

3. d'adopter un code d'éthique transitoire pour les élus de la Ville de Montréal sur la base des dispositions qui existaient dans le Code d'éthique des membres du conseil municipal de 1990 et en transmettre copie à tous les conseils d'arrondissement afin qu'ils puissent l'adopter;
4. de mandater la Commission de la présidence du conseil afin qu'elle poursuive et priorise, en séance de travail, ses travaux sur le code d'éthique des élus à la lumière de l'ensemble des propositions disponibles et en harmonisant ce code avec le Guide de conduite des employés, qu'elle fasse état de l'avancement de ses travaux au conseil d'ici le 15 juin 2009 et qu'elle fasse part de ses conclusions au conseil d'ici le 24 août 2009;
5. de demander au gouvernement du Québec de créer, dans les meilleurs délais, un poste de commissaire à l'éthique pour l'ensemble des élus de la province;
6. de mandater le vérificateur général afin qu'il mette en place une ligne visant à prévenir la fraude et le gaspillage, conformément à la suggestion de son rapport annuel déposé le 26 mai 2008 et mandater le directeur général afin qu'il transmette au vérificateur général l'ensemble des travaux effectués par la fonction publique sur la question depuis l'été 2008;
7. de mandater le comité exécutif, conformément à la Loi, pour autoriser, le cas échéant, les budgets nécessaires pour que le vérificateur général puisse exécuter ce mandat avec diligence sans que cela n'affecte ses obligations principales au sens de la Loi;
8. de déposer au conseil municipal les clauses qui seront incorporées aux cahiers de charges pour favoriser la transparence en matière d'octroi de contrats.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1091168002

Levée de la séance à 12 h.

70.01

Les résolutions CE09 0634 et CE09 0635 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Claude Dauphin
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville